

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF831

présenté par

M. Nury, M. Rolland, Mme Gruet, M. Neuder, M. Kamardine et M. Bazin

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	20 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	20 000 000
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	100 000 000	0
Service public de l'énergie	0	30 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	30 000 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour réduire davantage l’empreinte environnementale des flottes de véhicules, l’électricité et l’hydrogène ont déjà fait leur entrée dans les parcs d’autobus tandis que les locomotives à hydrogène et hybrides permettent de remplacer les locomotives diesel sur les tronçons non-électrifiés du réseau ferroviaire. Or la transition énergétique de ces flottes a un coût.

Dans le cas du transport urbain, ces investissements pèsent très fortement sur les finances des collectivités territoriales, d’autant plus que les bus à très faibles émissions coutent considérablement plus cher que les bus diesel sur l’ensemble du cycle de vie. Alors que la France a fait le choix jusqu’à présent de privilégier le soutien à la transition des véhicules particuliers, l’Allemagne a décidé pour sa part de subventionner la conversion des bus urbains à la motorisation électrique à hauteur de 1,25 milliard d’euros sur 2 ans.

Cet amendement vise à demander un soutien massif pour la poursuite des efforts de verdissement des flottes de bus. Une mesure forte consisterait pour l’État à soutenir à hauteur de 100 000 € l’achat d’un bus électrique ou à hydrogène pour accélérer la décarbonation et améliorer la qualité de l’air dans chaque réseau.

Cet amendement :

- flèche 100 millions d’euros de crédits supplémentaires vers l’action « Aides à l’acquisition de véhicules propres » au sein du programme 174 « Énergie, climat et après-mines »

- et réduit de 20 millions d’euros les crédits de l’action « Transport routier » au sein du programme 203 « Infrastructures et services de transports », de 20 millions d’euros les crédits de l’action « Innovation et flotte de commerce » au sein du programme « Affaires maritimes, pêche et aquaculture », de 30 millions d’euros les crédits de l’action « Soutien à la cogénération au gaz naturel et autres moyens thermiques » au sein du programme « Service public de l’énergie », et enfin 30 millions d’euros les crédits de l’action « Pilotage, support, audit et évaluations » au sein du programme « Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables ».